



## Plus value et sous estimation

Par **Overme**, le **16/06/2017** à **12:52**

Bonjour,

Après rénovation d'une vieille grange (estimé à 3500€ au moment de la donation) en appartement, j'aimerais vendre ce bien 45000€ estimé récemment à 60000€ par un professionnel.

Cet appartement est ma résidence principale.

Y a-t-il un risque redressement de l'administration fiscale concernant la sous-évaluation du bien sachant que d'un autre côté il y a également une plus-value ? (non imposable dans mon cas vu que je vend ma résidence principale).

Merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **16/06/2017** à **14:30**

bonjour,

une donation est estimée au jour du décès du donateur dans son état au jour de la donation.  
salutations

Par **Overme**, le **16/06/2017** à **18:22**

Et concernant la vente à 15000 euros de moins que son évaluation ?

Par **amajuris**, le **16/06/2017** à **18:49**

comme son nom l'indique, une estimation même établie par un professionnel, reste une estimation.

si le bien est sous-évalué, le notaire qui doit assurer l'efficacité de son acte, peut vous l'indiquer.

le trésor public qui a connaissance de toutes les transactions immobilières pourra fixer les droits à lui payer, selon la véritable valeur du bien.

il peut même soupçonner qu'une partie soit payée en "dessous de table".

Par **Visiteur**, le **17/06/2017** à **00:25**

Bsr

Merci de nous indiquer les dates svp ?